



## Cdd remplacement de collègues pour les congés

Par **linalucie**, le **04/06/2013 à 13:00**

bonjour, je suis en cdd depuis 2007 car je remplace une personne en congé parental qui entre temps a eu un autre enfant, je fais 3h par jour, l'année dernière ils ont voulu que je signe un avenant qui diminue les heures ce que j'ai refusé avant je pouvais remplacer mes collègues quand elles prenaient congé et depuis plus rien ma collègue prend du 10 au 28 juin congé, j'ai demandé de la remplacer à mon chef il m'a dit que ça a été refusé j'ai demandé pourquoi donc j'ai téléphoné au bureau et la supérieure m'a dit comme je n'ai pas signé la baisse d'heures il n'a pas à me faire de cadeaux je l'ai enregistré sur mon portable ma question est "a-t-il le droit de refuser? et que puis-je faire?" normalement mon contrat se termine en novembre merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **04/06/2013 à 13:42**

Bonjour,

A priori, pas plus que vous-même, l'employeur n'a pas d'obligation formelle de modifier l'horaire prévu au contrat de travail à temps partiel...

Par ailleurs, un enregistrement effectué à l'insu de l'interlocuteur, sans son accord, n'est pas un élément de preuve reçu loyalement et ne peut donc pas être produit dans une instance civile...

Par **linalucie**, le **04/06/2013 à 13:48**

merci de votre réponse donc il a le droit de me refuser le remplacement des collègues quand elles prennent congé

Par **janus2fr**, le **04/06/2013 à 13:49**

Bonjour,

C'est effectivement bien cela.

Par **linalucie**, le **04/06/2013** à **13:52**

ok merci beaucoup bonne journée à tous